

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 10 FEVRIER 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le dix février, à dix-neuf heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du code générale des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 04 février 2026, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 28 janvier 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents : Catherine BLAIN – Isabelle BLAINEAU – Didier BOUTIN – Antoine CHEREAU – Cyrille COCQUET – Franckle DUGAST – Véronique DUGAST – Yvon DUGAST – Négat DUHAMEL – Virginie GILBERT – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Florent LIMOUZIN – Lionel MABIT – Anne-Sophie MENARD – Jean-Claude MORISSET – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Christian OGEREAU – Steve OLLIVIER – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Richard ROGER – Caroline ROUILLIER – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Sophie ARZUL – Etienne COLMARD – Jean-Martial HAEFFELIN – Elodie LARCHER – Laurence PELLETIER-CARNUS – Hubert PIVETEAU

Étaient représentés : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Anne-Cécile CHUPIN a donné pouvoir Virginie GILBERT – Michelle RINEAU a donné pouvoir à Sophie MORNIER

Était absent excusé : Guy BREMOND

Étaient absents : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Killan MOUSSET, Sophie LICOINE

Secrétaire de séance : Didier BOUTIN

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260210_01

Validation de l'Avant-Projet Définitif du pôle Santé de La Guyonnière

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a approuvé, le 2 juillet 2024, les principes d'actions communes contributives au schéma de développement de l'offre de santé 2024-2027 de l'Agglomération.

Il précise que dans ce cadre, il a été décidé sur la commune déléguée de La Guyonnière, d'acheter les locaux de santé appartenant au bailleur social Podeliha en vue de réaliser un réaménagement des locaux ainsi qu'une extension du pôle santé.

L'Avant-Projet Définitif présente les caractéristiques suivantes :

- Création de 5 cellules de consultation supplémentaires par réaménagement ou extension
- Création d'espaces d'attente supplémentaires
- Création d'une salle de pause et d'un patio communs aux professionnels

La surface concernée par le projet est de 418 m² (surface utile).

L'estimation du montant des travaux au stade de l'Avant-Projet Définitif est arrêtée au montant de 992 700 € HT.

Dépenses	Montant € HT	%	Recettes	Montant € HT	%
MO et études	50 100 €	5%	DSIL	390 000 €	39%
Travaux	464 500 €	47%			
Divers	28 600 €	3%	<i>Sous-total subventions sollicitées</i>	390 000 €	39%
Mobilier	29 500 €	3%	Autofinancement	602 700 €	61%
Acquisition foncière	420 000 €	42%			
Total dépenses	992 700 €	100%	Total Recettes	992 700 €	100%

Compte tenu de sa nature, une demande de subvention sera déposée auprès des services de la préfecture.

Les membres du Conseil municipal seront invités à valider l'Avant-Projet Définitif du Pôle santé de La Guyonnière tel que présenté pour un montant de 992 700 € HT et à solliciter toute demande de subvention contribuant au financement du projet.

Vu le Code de la commande publique,
Vu l'Avant-Projet Définitif présenté,
Vu les crédits prévus au budget,
Vu le dossier administratif présenté,
Vu l'avis favorable du Conseil délégué de La Guyonnière en date du 3 février 2026,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- VALIDE l'Avant-projet Définitif et l'enveloppe prévisionnelle des travaux pour un montant de 992 700 € HT,
- VALIDE le budget global du pôle santé de La Guyonnière,
- RAPPELE que les dépenses correspondantes seront engagées sur le budget annexe immobilier de commerce,
- AUTORISE le dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire,
- AUTORISE le lancement de la phase de mise en concurrence des entreprises (phase DCE) et le lancement de la consultation pour les marchés de travaux,
- AUTORISE le Maire à solliciter toute subvention auprès des financeurs,
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer tous actes et prendre toutes décisions nécessaires à l'aboutissement de l'opération.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
19 févr. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 10 FEVRIER 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le dix février, à dix-neuf heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaigu-Vendée, en application des articles L2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, après convocation légale du 04 février 2026, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 28 janvier 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents : Catherine BLAIN – Isabelle BLAINEAU – Didier BOUTIN – Antoine CHEREAU – Cyrille COCQUET – Franckie DUGAST – Véronique DUGAST – Yvon DUGAST – Négat DUHAMEL – Virginie GILBERT – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Florent LIMOUZIN – Lionel MABIT – Anne-Sophie MENARD – Jean-Claude MORISSET – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Christian OGÉREAU – Steve OLLIVIER – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Richard ROGER – Caroline ROUILLIER – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Sophie ARZUL – Etienne COLMARD – Jean-Martial HAEFFELIN – Elodie LARCHER – Laurence PELLETIER-CARNUS – Hubert PIVETEAU

Étaient représentés : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Anne-Cécile CHUPIN a donné pouvoir Virginie GILBERT – Michelle RINEAU a donné pouvoir à Sophie MORNIER

Était absent excusé : Guy BREMOND

Étaient absents : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Sophie LICOINE

Secrétaire de séance : Didier BOUTIN

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260210_02

Validation de l'Avant-Projet Définitif du pôle Santé de Saint-Georges-de-Montaigu

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a approuvé, le 2 juillet 2024, les principes d'actions communes contributives au schéma de développement de l'offre de santé 2024-2027 de l'Agglomération.

Il précise que dans ce cadre, il a été décidé sur la commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu, de réaliser une extension du pôle médical grâce à la réunion de deux bâtiments mitoyens. Le premier appartient à la ville de Montaigu-Vendée, le second à cinq professionnels de santé. Ce projet a pour objectif principal de permettre à l'équipe médicale d'accueillir de nouveaux professionnels.

En vue de réaliser cette opération, la commune a proposé aux cinq professionnels concernés d'acquérir les lots dont ils sont propriétaires, acquisition validée par le Conseil municipal lors de la séance du 25 novembre 2025.

L'Avant-Projet Définitif présente les caractéristiques suivantes :

- Création de 8 cellules de consultation
- Création d'espaces d'attente
- Création d'une salle de pause

La surface concernée par le projet est de 314 m² (surface utile).

Le projet comporte également un volet rénovation énergétique du bâtiment. Suivant les préconisations du SyDEV, le système de chauffage actuel (chaudière gaz) sera remplacé par une pompe à chaleur Air/Air, les éclairages seront remplacés par des éclairages LED et l'isolation des combles sera entièrement reprise.

L'estimation du montant des travaux au stade de l'Avant-Projet Définitif est arrêtée au montant de 860 000 € HT.

Dépenses	Montant € HT	%	Recettes	Montant € HT	%
MO et études	26 000 €	3%	DSIL	345 000 €	40%
Travaux	525 000 €	61%	SYDEV	52 000 €	6%
Dives	34 000 €	4%			
Mobilier	25 000 €	3%	Sous-total subventions sollicitées	397 000 €	46%
Acquisition foncière	250 000 €	29%	Autofinancement	463 000 €	54%
Total dépenses	860 000 €	100%	Total Recettes	860 000 €	100%

Compte tenu de sa nature, une demande de subvention sera déposée auprès des services de la préfecture et du SyDEV.

Les membres du Conseil municipal seront invités à valider l'Avant-Projet Définitif du Pôle santé de Saint-Georges-de-Montaigu pour un montant de 860 000 € HT et à solliciter toute demande de subvention contribuant au financement du projet.

Vu les dispositions du code de la commande publique,

Vu l'Avant-Projet Définitif présenté,

Vu les crédits prévus au budget

Vu le dossier administratif présenté

Considérant l'avis favorable du Conseil délégué de Saint-Georges-de-Montaigu en date du 3 février 2026,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- VALIDE l'Avant-projet Définitif et l'enveloppe prévisionnelle des travaux pour un montant de 860 000 € HT,
- VALIDE le budget global du pôle santé de Saint-Georges-de-Montaigu,
- RAPPELE que les dépenses correspondantes seront engagées sur le budget annexe immobilier de commerce,
- AUTORISE le dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire,
- AUTORISE le lancement de la phase de mise en concurrence des entreprises (phase DCE) et le lancement de la consultation pour les marchés de travaux,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter toute subvention auprès des financeurs,
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer tous actes et prendre toutes décisions nécessaires à l'aboutissement de l'opération.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
19 févr. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 10 FEVRIER 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le dix février, à dix-neuf heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du code générale des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 04 février 2026, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 28 janvier 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents : Catherine BLAIN – Isabelle BLAINEAU – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Antoine CHEREAU – Cyrille COCQUET – Frankie DUGAST – Véronique DUGAST – Yvon DUGAST – Négat DUHAMEL – Virginie GILBERT – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Florent LIMOUZIN – Lionel MABIT – Anne-Sophie MENARD – Jean-Claude MORISSET – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Christian OGÉREAU – Steve OLLIVIER – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Richard ROGER – Caroline ROUILLIER – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Sophie ARZUL – Etienne COLMARD – Jean-Martial HAEFFELIN – Elodie LARCHER – Laurence PELLETIER-CARNUS – Hubert PIVETEAU

Étaient représentés : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Anne-Cécile CHUPIN a donné pouvoir Virginie GILBERT – Michelle RINEAU a donné pouvoir à Sophie MORNIER

Étaient absents : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Killian MOUSSET, Sophie LICOINE

Secrétaire de séance : Didier BOUTIN

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260210_03

Avenants aux conventions partenariales avec les associations gestionnaires de l'enfance

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Cécilia GRENET, Vice-présidente en charge de la commission Education, familles et cohésion Sociale au sein de la ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière rappelle que les conventions partenariales qui lient la collectivité et les associations gestionnaires des activités ALSH Familles Rurales de St Georges, Pitchounes et Ratatouille et Générations Guyonnes ont été renouvelées à compter du 1^{er} janvier 2026, pour une durée de trois ans, renouvelable une fois par avenant.

Elle informe que dans le cadre de ses conventions, et plus précisément leur sous-article 3-2 « *Modalités de calcul de la subvention annuelle* », il a été acté qu'afin de garantir l'équité de financement des services enfance en gestion associative sur le territoire, la collectivité financera l'association en prenant en compte le volume d'activité annuelle facturée des activités périscolaire (hors temps méridien) et extrascolaire, ainsi que sa répartition dans chaque tranche de tarification. Concernant le subventionnement du temps méridien (fourniture de repas et encadrement des enfants), celui-ci restera financé de manière forfaitaire.

Les modalités spécifiques de calcul de la subvention annuelle des activités ALSH (montant d'aide horaire, montants d'aide forfaitaires, etc...) devraient être définies ultérieurement par avenant à la convention.

L'avenant présenté vient donc, compléter le sous-article 3-2 des conventions en cours en précisant les modalités de calcul de la subvention annuelle qui seront les suivantes :

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le 19 FEV. 2026

ID : 085-200081115-20260210-DEL20260210_03-DE

Pour les activités ALSH (périscolaire, hors temps méridien, et extrascolaire) :

- Une part forfaitaire de 61.500 €
- Une part d'aide horaire par activité et par quotient familial, qui sera calculée sur la base des heures facturées aux familles au titre de l'année 2026

Quotient Familial	Périscolaire	Extrascolaire
QF1	2,37 €	1,99 €
QF2	2,32 €	1,67 €
QF3	2,23 €	1,37 €
QF4	2,12 €	0,78 €
QF5	2,02 €	0,65 €
QF6	1,91 €	0,50 €
QF7	1,80 €	0,35 €
QF8	1,69 €	0,05 €

- Une majoration des séjours réalisés à hauteur de 600€/séjour

Les montants d'aide sont valables uniquement pour l'année 2026 et seront réévalués en 2027, par un nouvel avenant.

Considérant les avenants aux conventions partenariales avec les associations gestionnaires de l'enfance annexés à la présente délibération,
Considérant l'avis favorable des Conseils délégués de Boufféré, La Guyonnière et Saint-Georges-de-Montaigu en date du 03 février 2026,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 34 voix Pour et 6 Abstentions (Sophie ARZUL, Etienne COLMARD, Jean-Martial HAEFFELIN, Elodie LARCHER, Laurence PELLETIER-CARNUS, Hubert PIVETEAU),

- APPROUVE les termes des avenants aux conventions partenariales de la collectivité avec les associations gestionnaires de l'enfance et la petite enfance,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdits avenants,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
19 févr. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Glonette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 10 FEVRIER 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le dix février, à dix-neuf heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaigu-Vendée, en application des articles L2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, après convocation légale du 04 février 2026, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 28 janvier 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents : Catherine BLAIN – Isabelle BLAINEAU – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Antoine CHEREAU – Cyrille COCQUET – Frankie DUGAST – Véronique DUGAST – Yvon DUGAST – Négat DUHAMEL – Virginie GILBERT – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Florent LIMOUZIN – Lionel MABIT – Anne-Sophie MENARD – Jean-Claude MORISSET – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Christian OGHEREAU – Steve OLLIVIER – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Richard ROGER – Caroline ROULLIER – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Sophie ARZUL – Etienne COLMARD – Jean-Martial HAEFFELIN – Elodie LARCHER – Laurence PELLETIER-CARNUS – Hubert PIVETEAU

Étaient représentés : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Anne-Cécile CHUPIN a donné pouvoir Virginie GILBERT – Michelle RINEAU a donné pouvoir à Sophie MORNIER

Étaient absents : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Sophie LICOINE

Secrétaire de séance : Didier BOUTIN

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260210_04

Convention partenariale avec l'association Familles Rurales de Saint-Georges-de-Montaigu pour l'activité du Lieu d'Accueil Enfant Parent

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Cécilia GRENET, Vice-présidente en charge de la commission Education, familles et cohésion Sociale au sein de la ville de Montaigu-Vendée.

Cette dernière rappelle que la convention partenariale qui lie la collectivité et Familles Rurales Saint-Georges-de-Montaigu pour l'activité du Lieu d'Accueil Enfant Parent, est arrivée à échéance le 31 décembre 2025. Il convient donc de procéder, à compter du 1^{er} janvier 2026, à son renouvellement pour une durée de trois ans, renouvelable une fois par avenant.

Madame GRENET précise que les objectifs partagés sont les suivants :

- Promouvoir un accueil de qualité des enfants du territoire, dont ceux en situation de handicap, en veillant à leur sécurité et leur bien-être, physique et affectif, au sein des structures et activités enfance ;
- Faire vivre le Projet Educatif de Territoire dans les structures accueillant des enfants de 0 à 11ans ;

Elle ajoute que la convention annexée à la présente délibération fixe les modalités de partenariat entre la commune de Montaigu-Vendée et l'association, notamment d'aides financières au travers d'une subvention annuelle de fonctionnement, voire exceptionnelle sur des motifs définis.

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le **19 FEV. 2026**

ID : 085-200081115-20260210-DEL20260210_04-DE

Considérant la convention partenariale avec l'association gestionnaire annexée à la présente délibération,
Considérant l'avis favorable du Conseil délégué de Saint-Georges-de-Montaigu en date du 3 février 2026,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les termes de la convention partenariale de la collectivité avec l'association Familles Rurales,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et ses éventuels avenants,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
19 févr. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 10 FEVRIER 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le dix février, à dix-neuf heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaigu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du code générale des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, après convocation légale du 04 février 2026, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 28 janvier 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents : Catherine BLAIN – Isabelle BLAINEAU – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Antoine CHEREAU – Cyrille COCQUET – Franckie DUGAST – Véronique DUGAST – Yvon DUGAST – Négat DUHAMEL – Virginie GILBERT – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Florent LIMOUZIN – Lionel MABIT – Anne-Sophie MENARD – Jean-Claude MORISSET – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Christian OGHEREAU – Steve OLLIVIER – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Richard ROGER – Caroline ROUILLIER – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Sophie ARZUL – Etienne COLMARD – Jean-Martial HAEFFELIN – Elodie LARCHER – Laurence PELLETIER-CARNUS – Hubert PIVETEAU

Étaient représentés : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Anne-Cécile CHUPIN a donné pouvoir Virginie GILBERT – Michelle RINEAU a donné pouvoir à Sophie MORNIER

Étaient absents : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Killian MOUSSET, Sophie LICOINE

Secrétaire de séance : Didier BOUTIN

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260210_05

Plan de gestion du patrimoine arboré

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Franck SAVARY, adjoint en charge des espaces verts au sein de la Ville de Montaigu-Vendée.

Ce dernier rappelle qu'en novembre 2023, la ville de Montaigu-Vendée a adopté son « Plan Arbres » autour de 3 axes stratégiques : **gérer et protéger, développer, sensibiliser et communiquer.**

Il précise que parmi les 8 actions structurantes, figure l'élaboration d'un plan de gestion du patrimoine arboré, destiné à assurer la sécurité des usagers tout en préservant la pérennité du patrimoine arboré.

Ce plan de gestion s'articule autour de trois composantes :

- Recensement exhaustif du patrimoine arboré communal sur un outil numérique
- Qualification de chaque arbre (essence, dimension, situation, état sanitaire),
- Formalisation d'un plan d'entretien (travaux d'égavage, abattage, surveillance, etc.).

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les termes du plan de gestion du patrimoine arboré,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prévoir les crédits au budget pour mettre en œuvre ses préconisations,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le 19 FEV. 2026

ID : 085-200081115-20260210-DEL20260210_05-DE

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
19 févr. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 10 FEVRIER 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le dix février, à dix-neuf heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du code générale des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 04 février 2026, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 28 janvier 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents : Catherine BLAIN – Isabelle BLAINEAU – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Antoine CHEREAU – Cyrille COCQUET – Frankie DUGAST – Véronique DUGAST – Yvon DUGAST – Négat DUHAMEL – Virginie GILBERT – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Florent LIMOUZIN – Lionel MABIT – Anne-Sophie MENARD – Jean-Claude MORISSET – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Christian OGÉREAU – Steve OLLIVIER – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Richard ROGER – Caroline ROUILLIER – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Sophie ARZUL – Etienne COLMARD – Jean-Martial HAEFFELIN – Elodie LARCHER – Laurence PELLETIER-CARNUS – Hubert PIVETEAU

Étaient représentés : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Anne-Cécile CHUPIN a donné pouvoir Virginie GILBERT – Michelle RINEAU a donné pouvoir à Sophie MORNIER

Étaient absents : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Sophie LICOINE

Secrétaire de séance : Didier BOUTIN

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260210_06

Convention avec le Département pour la reconstruction d'une passerelle – Saint-Georges-de-Montaignu

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la Commission Espaces publics et moyens techniques au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que dans le cadre de la reconstruction de la passerelle piétonne et cyclable reliant les deux rives de la Grande Maine à Saint-Georges-de-Montaignu, le Département de la Vendée et la Ville de Montaignu ont défini leurs engagements dans une convention.

Cette convention prévoit :

- La reconstruction par le Département de la passerelle au niveau de la prairie de La Migeonnière,
- Le transfert de la propriété de la passerelle à la Ville de Montaignu-Vendée,
- La prise en charge à terme de l'entretien de l'ouvrage par la Ville de Montaignu-Vendée.

Les travaux de reconstruction seront réalisés conformément aux plans annexés à la présente convention.

Le coût des travaux (compris les études et remise en état des abords) est estimé à 550 000 € HT soit 660 000 € TTC.

Le Département assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux et prendra à sa charge l'ensemble des coûts (études et travaux) inhérents au projet de reconstruction. L'ouvrage réalisé fera partie de son domaine public routier.

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le **19 FEV. 2026**

ID : 085-200081115-20260210-DEL20260210_06-DE

La Ville de Montaigu-Vendée assumera, à compter du transfert de l'ouvrage, toutes les obligations qui en découlent, notamment son entretien et son renouvellement éventuel.

Les modalités de réception des travaux, mise en œuvre des garanties et assurances, et conditions de résiliation du présent accord sont fixées dans la convention en annexe de la délibération.

Les membres du Conseil municipal sont invités à valider cette convention et à autoriser sa signature.

Considérant le projet de convention d'engagement entre la commune de Montaigu-Vendée et le Département de la Vendée joint à la présente délibération,
Considérant l'avis favorable du Conseil délégué de Saint-Georges-de-Montaigu en date du 3 février 2026,

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les termes de la convention annexée à la présente délibération, concernant la reconstruction de la passerelle et son transfert de propriété par le Département de la Vendée à la Ville de Montaigu-Vendée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
19 févr. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Glodette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 10 FEVRIER 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le dix février, à dix-neuf heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du code générale des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 04 février 2026, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 28 janvier 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents : Catherine BLAIN – Isabelle BLAINEAU – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Antoine CHEREAU – Cyrille COCQUET – Frankie DUGAST – Véronique DUGAST – Yvon DUGAST – Négat DUHAMEL – Virginie GILBERT – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Florent LIMOUZIN – Lionel MABIT – Anne-Sophie MENARD – Jean-Claude MORISSET – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Christian OGEREAU – Steve OLLIVIER – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Richard ROGER – Caroline ROULLIER – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Sophie ARZUL – Etienne COLMARD – Jean-Martial HAEFFELIN – Elodie LARCHER – Laurence PELLETIER-CARNUS – Hubert PIVETEAU

Étaient représentés : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Anne-Cécile CHUPIN a donné pouvoir Virginie GILBERT – Michelle RINEAU a donné pouvoir à Sophie MORNIER

Étaient absents : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Sophie LICOINE

Secrétaire de séance : Didier BOUTIN

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260210_07

Convention SyDEV n°2025.ECL.0691 – Mise en lumière – Remparts de la Digue – Montaignu

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la Commission Espaces publics et moyens techniques au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que dans le cadre de la réalisation de travaux de mise en lumière des Remparts de la Digue, Commune déléguée Montaignu, le Président du SyDEV a fait parvenir la convention n°2025.ECL.0691.

Il précise que la Ville de Montaignu-Vendée est sollicitée pour une participation financière à hauteur de 13 893 €, qui se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage public					
Travaux neufs	19 847,00	23 816,00	19 847,00	70,00%	13 893,00
TOTAL PARTICIPATION					13 893,00

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le

19 FEV. 2026

ID : 085-200081115-20260210-DEL20260210_07-DE

Considérant le projet de convention SyDEV n°2025.ECL.0691 joint à la présente délibération,
Considérant l'avis favorable du Conseil délégué de Montaigu en date du 3 février 2026,

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les termes de la convention SYDEV n°2025.ECL.0691 annexée à la présente délibération, concernant la réalisation de travaux de mise en lumière des Remparts de la Digue, Commune déléguée Montaigu,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et à verser une participation financière de 13 893 € au SyDEV,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
19 févr. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 10 FEVRIER 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le dix février, à dix-neuf heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du code générale des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 04 février 2026, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 28 janvier 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents : Catherine BLAIN – Isabelle BLAINEAU – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Antoine CHEREAU – Cyrille COCQUET – Franckie DUGAST – Véronique DUGAST – Yvon DUGAST – Négat DUHAMEL – Virginie GILBERT – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Florent LIMOUZIN – Lionel MABIT – Anne-Sophie MENARD – Jean-Claude MORISSET – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Christian OGHEREAU – Steve OLLIVIER – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Richard ROGER – Caroline ROUILLIER – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Sophie ARZUL – Etienne COLMARD – Jean-Martial HAEFFELIN – Elodie LARCHER – Laurence PELLETIER-CARNUS – Hubert PIVETEAU

Étaient représentés : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Anne-Cécile CHUPIN a donné pouvoir Virginie GILBERT – Michelle RINEAU a donné pouvoir à Sophie MORNIER

Étaient absents : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Sophie LICOINE

Secrétaire de séance : Didier BOUTIN

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260210_08

Convention SyDEV n°2025.ECL.0744 – Rue de la Gaudine – Montaignu

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la Commission Espaces publics et moyens techniques au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que dans le cadre de la réalisation de travaux de rénovation d'éclairage liés aux travaux d'effacement des réseaux rue de la Gaudine, le Président du SyDEV a fait parvenir la convention n°2025.ECL.0744.

Il précise que la Ville de Montaignu-Vendée est sollicitée pour une participation financière à hauteur de 4 791 €, qui se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage public					
Rénovation	6 844,00	8 213,00	6 844,00	70,00%	4 791,00
TOTAL PARTICIPATION					4 791,00

Considérant le projet de convention SyDEV n°2025.ECL.0744 joint à la présente délibération,

Considérant l'avis favorable du Conseil délégué de Montaignu en date du 3 février 2026,

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le **19 Fév. 2026**

ID : 085-200081115-20260210-DEL20260210_08-DE

SLO

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les termes de la convention SYDEV n°2025.ECL.0744 annexée à la présente délibération, concernant la réalisation de travaux de rénovation d'éclairage liés aux travaux d'effacement des réseaux rue de la Gaudine, commune déléguée de Montaigu,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et à verser une participation financière de 4 791 € au SyDEV,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
19 févr. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 10 FEVRIER 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le dix février, à dix-neuf heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaigu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du code générale des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, après convocation légale du 04 février 2026, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 28 janvier 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents : Catherine BLAIN – Isabelle BLAINEAU – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Antoine CHEREAU – Cyrille COCQUET – Franckie DUGAST – Véronique DUGAST – Yvon DUGAST – Négat DUHAMEL – Virginie GILBERT – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Florent LIMOUZIN – Lionel MABIT – Anne-Sophie MENARD – Jean-Claude MORISSET – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Christian OGHEREAU – Steve OLLIVIER – Laëtita PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Richard ROGER – Caroline ROULLIER – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Sophie ARZUL – Etienne COLMARD – Jean-Martial HAEFFELIN – Elodie LARCHER – Laurence PELLETIER-CARNUS – Hubert PIVETEAU

Étaient représentés : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Anne-Cécile CHUPIN a donné pouvoir Virginie GILBERT – Michelle RINEAU a donné pouvoir à Sophie MORNIER

Étaient absents : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Sophie LICOINE

Secrétaire de séance : Didier BOUTIN

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260210_09

Convention SyDEV n°2025.ECL.0639 – Travaux de rénovation – Rue Madame de Sévigné et Boulevard Alex Auvinet – Montaigu

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la Commission Espaces publics et moyens techniques au sein de la Ville de Montaigu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que dans le cadre de la réalisation de travaux de rénovation d'éclairage liés à effacement de réseau électrique rue Madame de Sévigné et Boulevard Alex Auvinet, le Président du SyDEV a fait parvenir la convention n°2025.ECL.0639.

Il précise que la Ville de Montaigu-Vendée est sollicitée pour une participation financière à hauteur de 18 365 €, qui se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT	Montant prévisionnel TTC	Base participation	Taux participation	Montant participation
Eclairage public					
Rénovation	36 729,00	44 075,00	36 729,00	50 %	18 365,00
TOTAL PARTICIPATION					18 365,00

Considérant le projet de convention SyDEV n°2025.ECL0639 joint à la présente délibération,

Considérant l'avis favorable du Conseil délégué de Montaigu en date du 3 février 2026,

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les termes de la convention SYDEV n°2025.ECL.0639 annexée à la présente délibération, concernant la réalisation de travaux de rénovation d'éclairage liés aux travaux d'effacement des réseaux rue Madame de Sévigné et Boulevard Alex Auvinet, commune déléguée de Montaigu,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et à verser une participation financière de 18 365 € au SyDEV,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
19 févr. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 10 FEVRIER 2026
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le dix février, à dix-neuf heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du code générale des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 04 février 2026, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 28 janvier 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
 Quorum : 22

Étaient présents : Catherine BLAIN – Isabelle BLAINEAU – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Antoine CHEREAU – Cyrille COCQUET – Frankie DUGAST – Véronique DUGAST – Yvon DUGAST – Négat DUHAMEL – Virginie GILBERT – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Florent LIMOUZIN – Lionel MABIT – Anne-Sophie MENARD – Jean-Claude MORISSET – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Christian OGHEREAU – Steve OLLIVIER – Laëticia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Richard ROGER – Caroline ROUILLIER – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Sophie ARZUL – Etienne COLMARD – Jean-Martial HAEFFELIN – Elodie LARCHER – Laurence PELLETIER-CARNUS – Hubert PIVETEAU

Étaient représentés : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Anne-Cécile CHUPIN a donné pouvoir Virginie GILBERT – Michelle RINEAU a donné pouvoir à Sophie MORNIER

Étaient absents : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Sophie LICOINE

Secrétaire de séance : Didier BOUTIN

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260210_10

**Convention SyDEV n°2025.ECL.0679 – Travaux d'extension –
 Lotissement Les Quais Saint-Hilaire – Saint-Hilaire-de-Loulay**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la Commission Espaces publics et moyens techniques au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que dans le cadre de la réalisation de travaux d'éclairage liés à extension de réseaux sur le lotissement Les Quais Saint-Hilaire, le Président du SyDEV a fait parvenir la convention n°2025.ECL.0679.

Il précise que la Ville de Montaignu-Vendée est sollicitée pour une participation financière à hauteur de 204 972 €, qui se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT	Montant prévisionnel TTC	Base participation	Taux participation	Montant participation
Eclairage public					
Travaux neufs	204 972,00	245 966,00	204 972,00	100%	204 972,00
TOTAL PARTICIPATION					204 972,00

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le

19 FEV. 2026

ID : 085-200081115-20260210-DEL20260210_10-DE

Considérant le projet de convention SyDEV n°2025.ECL.0679 joint à la présente délibération,
Considérant l'avis favorable du Conseil délégué de Saint-Hilaire-de-Loulay en date du 3 février 2026,

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les termes de la convention SYDEV n°2025.ECL.0679 annexée à la présente délibération, concernant la réalisation de travaux d'éclairage liés à extension de réseaux sur le lotissement Les Quais Saint-Hilaire,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et à verser une participation financière de 204 972 € au SyDEV,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
19 févr. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 10 FEVRIER 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le dix février, à dix-neuf heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaigu-Vendée, en application des articles L2121-7 et L2122-8 du code générale des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, après convocation légale du 04 février 2026, sous la présidence de M. Florent LIMOZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 26 janvier 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents : Catherine BLAIN – Isabelle BLAINEAU – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Antoine CHEREAU – Cyrille COCQUET – Frankie DUGAST – Véronique DUGAST – Yvon DUGAST – Négat DUHAMEL – Virginie GILBERT – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Florent LIMOZIN – Lionel MABIT – Anne-Sophie MENARD – Jean-Claude MORISSET – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Christian OGHEREAU – Steve OLLIVIER – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Richard ROGER – Caroline ROUILLIER – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Sophie ARZUL – Etienne COLMARD – Jean-Martial HAEFFELIN – Elodie LARCHER – Laurence PELLETIER-CARNUS – Hubert PIVETEAU

Étaient représentés : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Anne-Cécile CHUPIN a donné pouvoir Virginie GILBERT – Michelle RINEAU a donné pouvoir à Sophie MORNIER

Étaient absents : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Sophie LICOINE

Secrétaire de séance : Didier BOUTIN

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260210_11

Avenant à la convention SyDEV n°2023.EFF.0064 – Effacement de réseaux Rue De Beau Soleil – Montaigu

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la Commission Espaces publics et moyens techniques au sein de la Ville de Montaigu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que dans le cadre de travaux liés à l'effacement des réseaux Rue De Beau Soleil à Montaigu-Vendée – Commune déléguée Montaigu, et par délibération n°DEL20231114_31 du 14 novembre 2023, le Conseil municipal a validé une convention de travaux d'éclairage public n°2023.EFF.0064.

Il rappelle que le montant de la participation initiale de Montaigu-Vendée s'élevait à 93 492 € soit 50% du montant global des travaux d'effacement.

Aux termes d'un avenant n°1 à la convention n°2023.EFF.0064, le SyDEV fait état d'une plus-value liée à la co-activité sur une même phase de chantier.

Par conséquent, Monsieur COCQUET précise que la Ville de Montaigu-Vendée est sollicitée pour une participation financière complémentaire au titre de cet avenant à hauteur de 3 611 €, en tant que propriétaire des équipements qui se décompose comme suit :

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le 19 FEV. 2026

ID : 085-200081115-20260210-DEL20260210_11-DE

Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Réseaux électriques	4 405,00	5 286,00	4 405,00	50 %	2 203,00
Infrastructures de communications électroniques	1 371,00	1 645,00	1 645,00	65 %	1 069,00
Eclairage public	484,00	581,00	484,00	70%	339,00
TOTAL PARTICIPATION :					3 611,00
Dont TVA :					178.17

Considérant l'avenant n°1 à la convention SyDEV n°2023.EFF.0064 joint à la présente délibération,

Considérant l'avis favorable du Conseil délégué de Montaigu en date du 3 février 2026,

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les termes de l'avenant à la convention SYDEV n°2023.EFF.0064 annexée à la présente délibération, concernant une plus-value dans la réalisation de travaux d'effacement des réseaux rue De Beau Soleil – Commune déléguée Montaigu,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant et à verser une participation financière complémentaire de 3 611 € au SyDEV,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
19 févr. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 10 FEVRIER 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le dix février, à dix-neuf heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-6 du code générale des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 04 février 2026, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 28 janvier 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents : Catherine BLAIN – Isabelle BLAINEAU – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Antoine CHEREAU – Cyrille COCQUET – Frankie DUGAST – Véronique DUGAST – Yvon DUGAST – Négat DUHAMEL – Virginie GILBERT – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Florent LIMOUZIN – Lionel MABIT – Anne-Sophie MENARD – Jean-Claude MORISSET – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Christian OGÉREAU – Steve OLLIVIER – Laëtizia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Richard ROGER – Caroline ROULLIER – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Sophie ARZUL – Etienne COLMARD – Jean-Martial HAEFFELIN – Elodie LARCHER – Laurence PELLETIER-CARNUS – Hubert PIVETEAU

Étaient représentés : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Anne-Cécile CHUPIN a donné pouvoir Virginie GILBERT – Michelle RINEAU a donné pouvoir à Sophie MORNIER

Étaient absents : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Sophie LICOINE

Secrétaire de séance : Didier BOUTIN

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260210_12

Convention Vendée Eau n°07.008.2026 – Travaux d'extension – Le Clos de la Bonninière – Saint-Hilaire-de-Loulay

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la Commission Espaces publics et moyens techniques au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que dans le cadre de la réalisation de travaux de desserte en eau potable de la propriété 11 Le Clos de la Bonninière, commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay, le Président de Vendée Eau a fait parvenir la convention n°07.008.2026.

Il précise que la Ville de Montaignu-Vendée est sollicitée pour une participation financière à hauteur de 4 152.38 € TTC, qui se décompose comme suit :

Nature des dépenses	Montant HT
Travaux	6 291,50 €
Etudes	629,15 €
TOTAL	6 920,65 €
Participation Demandeur : 50%	Participation Vendée Eau : 50%
3 460,32 € HT	3 460,33 €
4 152,38 € TTC	

Les membres du Conseil municipal sont invités à valider cette convention et à autoriser sa signature.

Considérant le projet de convention Vendée Eau n°07.008.2026 joint à la présente délibération,

Considérant l'avis favorable du Conseil délégué de Saint-Hilaire-de-Loulay en date du 3 février 2026,

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les termes de la convention Vendée Eau n°07.008.2026 annexée à la présente délibération, concernant de la réalisation de travaux de desserte en eau potable de la propriété 11 Le Clos de la Bonninière, commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et à verser une participation financière de 4 152.38 € TTC à Vendée Eau,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
19 févr. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (8, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 10 FEVRIER 2026
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le dix février, à dix-neuf heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaigu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du code générale des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, après convocation légale du 04 février 2026, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 28 janvier 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
 Quorum : 22

Étaient présents : Catherine BLAIN – Isabelle BLAINEAU – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Antoine CHEREAU – Cyrille COCQUET – Franckie DUGAST – Véronique DUGAST – Yvon DUGAST – Négat DUHAMEL – Virginie GILBERT – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Florent LIMOUZIN – Lionel MABIT – Anne-Sophie MENARD – Jean-Claude MORISSET – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Christian OGEREAU – Steve OLLIVIER – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Richard ROGER – Caroline ROUILLIER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Sophie ARZUL – Etienne COLMARD – Jean-Martial HAEFFELIN – Elodie LARCHER – Laurence PELLETIER-CARNUS – Hubert PIVETEAU

Étaient représentés : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Anne-Cécile CHUPIN a donné pouvoir Virginie GILBERT – Michelle RINEAU a donné pouvoir à Sophie MORNIER

Était absent excusé : Franck SAVARY

Étaient absents : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Sophie LICOINE

Secrétaire de séance : Didier BOUTIN

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVREIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260210_13

Subventions de fonctionnement aux associations – 2026

Par ses fonctions de membre de l'association « Amicale Cyclo Guyonne », Monsieur Franck Savary sort de la salle, ne prenant pas part au débat et au vote.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel ROUSSEAU, Vice-président en charge de la Commission Moyens généraux au sein de la ville de Montaigu-Vendée.

Ce dernier présente les différentes demandes d'associations sollicitant une subvention de la commune de Montaigu-Vendée, en précisant que, conformément à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et au décret n°2001-495 du 06 juin 2001, l'obligation de conclure une convention d'objectifs s'applique aux subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €.

Secteur	Subvention 2026
Culture	35 010,00 €
Associations de théâtre amateur	1 500,00 €
Amis Parcours	500,00 €
Compagnie les Singes d'une nuit d'été	500,00 €
Théâtre de Gribouille	500,00 €
Associations dispensant des cours	16 060,00 €
A l'asso des notes	2 950,00 €
Atelier théâtre ados (Amicale Ecole Pub. St Georges)	1 400,00 €

ATL Pied au plancher	650,00 €
Familles rurales Artistes en herbe- St Georges	780,00 €
Familles Rurales danse classique - St Georges	1 780,00 €
Familles rurales danse Modern Jazz - St Georges	3 420,00 €
Familles rurales Musique & Chant - St Georges	2 800,00 €
Les Equilibristes (art du cirque)	680,00 €
Lolayo avec actions spécifiques	1 600,00 €
Autres associations culturelles	17 450,00 €
Amicale Philatélique du Haut Bocage	300,00 €
Arts Sonic	1 000,00 €
Djunbox	2 000,00 €
Electr'au Dub	2 000,00 €
Heyoka - Les Hilairantes	2 000,00 €
Icroacoa	5 400,00 €
Kela (danse)	500,00 €
Les Amis de l'Orgue	500,00 €
Les Arts au soleil	1 000,00 €
Maines in Rock	1 000,00 €
MVA	350,00 €
Orchestre d'Harmonie du Pays de Montaigu	1 400,00 €
Vie locale	14 500,00 €
Autres associations diverses	14 500,00 €
ACE - Cœur de ville	1 650,00 €
Amicale des Chasseurs La Guyonnière	200,00 €
Amicale des Chasseurs Saint Bernard Boufféré	200,00 €
Amicale des chasseurs St Georges La Fraternelle	200,00 €
Comité de jumelage Montaigu	500,00 €
Comité des Fêtes La Guyonnière	3 200,00 €
Comité des fêtes St Georges	4 000,00 €
Comité des Fêtes St Hilaire	3 000,00 €
Guides & Scouts d'Europe (49 jeunes)	150,00 €
Le Collectif des Possibles	250,00 €
Les Estivales de la Rivière	500,00 €
Les rencontres du Méli Mélo	350,00 €
Ô Fest	300,00 €
Enfance - Education	733 236,00 €
Accueil du jeune enfant	70 736,00 €
Crèche Les P'tits Câlines	70 736,00 €
Accueils périscolaire et extrascolaire	460 500,00 €
Générations Guyonnes	107 800,00 €
Familles Rurales – Association locale Saint-Georges-de-Montaigu	138 300,00 €
Pitchounes et Ratatouille	214 000,00 €
Lieu d'accueil enfants/parents	14 000,00 €
Familles Rurales – Association locale Saint-Georges-de-Montaigu	14 000,00 €
Restauration scolaire	188 000,00 €
Générations Guyonnes	60 000,00 €
Pitchounes et Ratatouille	128 000,00 €

Sports	279 138,74€
Sports collectifs	183 342,74 €
AS Boufféré Basketball	7 500,00 €
AS Boufféré Football	24 139,22 €
Basket Club Guyons-Septierois (BCGS)	9 000,00 €
Montaigu-Vendée Boufféré Volley (MVB)	23 713,20 €
Montaigu-Vendée Football (MVF)	34 301,52 €
Montaigu-Vendée Handball (MVH)	16 878,48 €
Rugby Club Terres de Montaigu (RCTM)	1 710,00 €
Saint-Georges-Guyonnière Football Club (S2G FC)	33 100,32 €
Montaigu-Vendée Basket Club (MVBC)	33 000,00 €
Sports individuels	33 806,00 €
ABV Montaigu-Vendée	2 850,00 €
Aïkido Club de Montaigu	300,00 €
AS Boufféré Tennis	765,00 €
Association Vendéenne de Baby-Foot Sportif	250,00 €
Badminton Club Terres de Montaigu (BCTM)	2 650,00 €
Club de Modélisme de Montaigu	500,00 €
Judo Club Terres de Montaigu	3 350,00 €
Karaté Club de Montaigu	700,00 €
L'Échiquier Montacutain	1 000,00 €
Les Archers de la Digue	450,00 €
Les Chamois du Mont-Aigu	3 550,00 €
Montaigu-Vendée Billard	400,00 €
Montaigu-Vendée Gymnastique	7 500,00 €
Saint Hilaire de Loulay Tennis de Table	2 600,00 €
Team Muay Thai Montaigu	750,00 €
Tennis Club Loulaysien (TCL)	400,00 €
Tennis Club Montaigu (TCM)	3 850,00 €
Vélo Club Montaigu (VCM)	1 941,00 €
Sport scolaire	3 600,00 €
AS Collège Jules Ferry	600,00 €
AS Collège Mère Teresa	600,00 €
AS Collège Michel Ragon	600,00 €
AS Collège Saint Carlo Acutis	600,00 €
AS Lycée Saint Carlo Acutis	600,00 €
AS Lycée Léonard de Vinci	600,00 €
Ecoles de sports	5 900,00 €
École de sports Boufféré	2 500,00 €
Espoir Loulaysien - École de sports	1 480,00 €
Familles Rurales - Sports en herbe	1 200,00 €
Génération Guyonnes - multisports	720,00 €
Autres associations sportives	3 490,00 €
Amicale Cyclo Guyonne	250,00 €
Bike Park Montaigu-Vendée (BPMV)	1 000,00 €
Détent Tonic	1 290,00 €
Gym Sympa	300,00 €
Gymnastique Form'Détente Montaigu	500,00 €

Qi Gong La voie du calme	150,00 €
Evènements sportifs	49 000,00 €
ABV - Trail	1 000,00 €
AX STG - Championnat d'Europe Autocross	18 000,00 €
Les Runners de la Digue - Trail de Nantes à Montaigu	5 000,00 €
Moby Delta Cross - Super Cross SX	4 000,00 €
Montaigu-Vendée Football - Montaigu Futsal Cup	1 500,00 €
Pays Montaigu Basket - tournoi cadets nation	1 500,00 €
Mondial Football Montaigu	18 000,00 €
Divers	6 230,00 €
Œuvres sociales	6 230,00 €
COS Terres de Montaigu	6 230,00 €
Total général	1 068 114,74 €

Vu l'avis de la commission Education, familles et cohésion sociale en date du 20 janvier 2026,

Vu l'avis de la commission Vie locale, culturelle et sportive en date du 20 janvier 2026,

Vu l'avis de la commission Moyens Généraux en date du 28 janvier 2026,

Considérant la présentation faite en conseils délégués de Boufféré, La Guyonnière, Montaigu, Saint-Georges-de-Montaigu et Saint-Hilaire-de-Loulay en date du 3 février 2026,

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 33 voix Pour et 6 Abstentions (Sophie ARZUL, Etienne COLMARD, Jean-Martial HAEFFELIN, Elodie LARCHER, Laurence PELLETIER-CARNUS, Hubert PIVETEAU),

- ATTRIBUE les subventions aux associations ci-dessus présentées,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs et ou avenants nécessaires au versement des aides avec les associations et les partenaires concernés et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
19 févr. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (8, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 10 FEVRIER 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le dix février, à dix-neuf heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du code générale des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 04 février 2026, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 26 janvier 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents : Catherine BLAIN – Isabelle BLAINEAU – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Antoine CHEREAU – Cyrille COCQUET – Frankie DUGAST – Véronique DUGAST – Yvon DUGAST – Négat DUHAMEL – Virginie GILBERT – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Florent LIMOUZIN – Lionel MABIT – Anne-Sophie MENARD – Jean-Claude MORISSET – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Christian OGÉREAU – Steve OLLIVIER – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Richard ROGER – Caroline ROUILLIER – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Sophie ARZUL – Etienne COLMARD – Jean-Martial HAEFFELIN – Elodie LARCHER – Laurence PELLETIER-CARNUS – Hubert PIVETEAU

Étaient représentés : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Anne-Cécile CHUPIN a donné pouvoir Virginie GILBERT – Michelle RINEAU a donné pouvoir à Sophie MORNIER

Étaient absents : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Sophie LICOINE

Secrétaire de séance : Didier BOUTIN

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260210_14

Demandes de subventions d'investissement au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2026

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel ROUSSEAU, Vice-président en charge de la Commission Moyens généraux au sein de la ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier expose à l'assemblée que, dans le cadre de la campagne annuelle de financement de l'Etat, il sera proposé de solliciter des subventions au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'année 2026.

Pôle du Grand Logis

Le projet a pour objectif de regrouper sur un même site, Pôle du Grand Logis, différentes activités (bibliothèque, espace jeunesse, salle d'activité mutualisée, salles de musique, bureaux associatifs) actuellement réparties sur deux sites.

Ce projet porte sur la rénovation de deux bâtiments existants, une ancienne grange et une ancienne maison.

Aussi le plan de financement prévisionnel d'un montant de 1 892 050 € HT est le suivant :

Dépenses	Montant HT	%	Recettes	Montant HT	%
MO et études	144 000 €	7%	DSIL	760 000 €	40%
Travaux (dont provision pour révisions de prix)	1 684 750 €	89%	ADEME	30 000 €	2%
Mobilier	60 000 €	3%	SYDEV	30 000 €	2%
Divers	3 300 €	1%	CAF (aide à l'investissement espace jeunesse)	55 000 €	3%
			CAF (aide à l'investissement ALSH)	150 000 €	7%
			Sous-total subventions sollicitées	1 025 000 €	54%
			Autofinancement	867 050 €	46%
Total dépenses	1 892 050 €	100%	Total Recettes	1 892 050 €	100%

Compte tenu de l'enjeu sur l'attractivité du territoire, il sera proposé de solliciter une subvention de 760 000 €, soit 40% du coût du projet.

Extension du pôle santé de La Guyonnière

Dans le cadre des objectifs fixés par le Contrat Local de Santé à la ville de Montaigu-Vendée, il a été décidé par le Conseil municipal l'extension du pôle santé de La Guyonnière afin de permettre l'accueil de nouveaux personnels de santé. Cette extension se traduit par la création de deux cellules d'orthopédie, l'agrandissement des locaux des médecins, et la création d'espaces communs conviviaux et d'une salle de pause/réunion, ainsi que l'aménagement d'un patio.

Aussi le plan de financement prévisionnel d'un montant de 992 700 € HT est le suivant :

Dépenses	Montant HT	%	Recettes	Montant HT	%
MO et études	50 100 €	5%	DSIL	390 000 €	40%
Travaux	464 500 €	47%			
Divers	28 600 €	3%	Sous-total subventions sollicitées	390 000 €	40%
Mobilier	29 500 €	3%	Autofinancement	602 700 €	60%
Acquisition foncière	420 000 €	42%			
Total dépenses	992 700 €	100%	Total Recettes	992 700 €	100%

Compte tenu de l'enjeu sur l'attractivité du territoire, il sera proposé de solliciter une subvention de 390 000 €, soit 40% du coût du projet.

Pôle santé Saint-Georges-de-Montaigu

Aujourd'hui, le pôle santé de Saint-Georges-de-Montaigu est composé d'un bâtiment, propriété des professionnels de santé, et d'un ancien cabinet dentaire, propriété de la commune. Le projet consiste à regrouper ces deux bâtiments (la commune rachetant le second bâtiment) existants, et à les réaménager en 8 cellules médicales, afin de pouvoir accueillir tous types de praticiens.

Aussi le plan de financement prévisionnel d'un montant de 860 000 € HT est le suivant :

Dépenses	Montant HT	%	Recettes	Montant HT	%
MO et études	26 000 €	3%	DSIL	345 000 €	40%
Travaux	525 000 €	61%	SYDEV	52 000 €	6%
Divers	34 000 €	4%			
Mobilier	25 000 €	3%	Sous-total subventions sollicitées	397 000 €	46%
Acquisition foncière	250 000 €	29%	Autofinancement	463 000 €	54%
Total dépenses	860 000 €	100%	Total Recettes	860 000 €	100%

Compte tenu de l'enjeu sur l'attractivité du territoire, il sera proposé de solliciter une subvention de 345 000 €, soit 40% du coût du projet.

Aménagement de passerelles

La Ville de Montaigu-Vendée est propriétaire de nombreux ouvrages d'art de types ponts ou passerelles. Ces infrastructures essentielles aux mobilités, véhicules motorisés comme douces, nécessitent un entretien courant tout à fait spécifique.

Montaigu-Vendée mobilise des bureaux d'études et entreprises spécialisés pour réaliser les diagnostics des ponts et passerelles du territoire.

Cette année, 2 ouvrages sont particulièrement concernés : le pont des remparts, rue des Abreuvoirs, et la passerelle de la Gatelière, entre le bourg de la commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu et le village de la Gatelière.

Ces prochains diagnostics vont déterminer les travaux d'entretien et réparations à réaliser en 2026.

Aussi le plan de financement prévisionnel d'un montant de 200 000 € HT est le suivant :

Dépenses	Montant HT	%	Recettes	Montant HT	%
Diagnostics et études	25 000 €	12%	DSIL	80 000 €	40%
Travaux	175 000 €	88%	PDLA (études)	12 500 €	6%
			Sous-total subventions sollicitées	92 500 €	46%
			Autofinancement	107 500 €	54%
Total dépenses	200 000 €	100%	Total Recettes	200 000 €	100%

Compte tenu de l'enjeu sur l'attractivité du territoire, il sera proposé de solliciter une subvention de 80 000 €, soit 40% du coût du projet.

Plan vélo – Liaison Boufféré gare, chemin des Mimosas

Le projet d'itinéraire cyclable entre la commune déléguée de Boufféré et la gare de Montaigu-Vendée est réalisé en plusieurs étapes. Des travaux sont prévus entre Mirville (rue de l'Horizon) et la rue des Mimosas au printemps 2026. Dans la continuité, il s'agira ensuite d'aménager le chemin des Mimosas pour assurer la circulation des cyclistes jusqu'au parc Henri Joyau.

Aussi le plan de financement prévisionnel d'un montant de 110 000 € HT est le suivant :

Dépenses	Montant HT	%	Recettes	Montant HT	%
Travaux chemin des Mimosas	110 000 €	100%	DSIL	44 000 €	40%
			Sous-total subventions sollicitées	44 000 €	40%
			Autofinancement	66 000 €	60%
Total dépenses	110 000 €	100%	Total Recettes	110 000 €	100%

Compte tenu de l'enjeu sur l'attractivité du territoire, il sera proposé de solliciter une subvention de 44 000 €, soit 40% du coût du projet.

Considérant la présentation faite en Conseils délégués de Boufféré, La Guyonnière, Montaigu et Saint-Georges-de-Montaigu en date du 3 février 2026,

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- SOLLICITE auprès de l'Etat, une subvention au titre de la Dotation pour le Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2026
 - pour le Pôle du Grand Logis pour un montant de 760 000 €,
 - pour l'extension du Pôle Santé de La Guyonnière pour un montant de 390 000 €,

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le **19 FEV. 2026**

ID : 085-200081115-20260210-DEL20260210_14-DE

- pour l'extension du Pôle Santé de Saint Georges de Montaigu (acquisition et travaux) pour un montant de 345 000 €,
 - pour l'aménagement de passerelles pour un montant de 80 000 €,
 - pour le Plan vélo – Liaison Boufféré gare, chemin des Mimosas pour un montant de 44 000 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter tout organisme pouvant financer ces projets,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces subventions.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
19 févr. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 10 FEVRIER 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le dix février, à dix-neuf heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du code générale des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 04 février 2026, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 28 janvier 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents : Catherine BLAIN – Isabelle BLAINEAU – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Antoine CHEREAU – Cyrille COCQUET – Franckie DUGAST – Véronique DUGAST – Yvon DUGAST – Négat DUHAMEL – Virginie GILBERT – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Florent LIMOUZIN – Lionel MABIT – Anne-Sophie MENARD – Jean-Claude MORISSET – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Christian OGHEREAU – Steve OLLIVIER – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Richard ROGER – Caroline ROULLIER – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Sophie ARZUL – Etienne COLMARD – Jean-Martial HAEFFELIN – Elodie LARCHER – Laurence PELLETIER-CARNUS – Hubert PIVETEAU

Étaient représentés : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Anne-Cécile CHUPIN a donné pouvoir Virginie GILBERT – Michelle RINEAU a donné pouvoir à Sophie MORNIER

Étaient absents : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Killian MOUSSET, Sophie LICOINE

Secrétaire de séance : Didier BOUTIN

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260210_15

**Demandes de subventions d'investissement au titre du Programme
Départemental d'aide pour le Logement et l'Aménagement des
communes**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel ROUSSEAU, Vice-président en charge de la commission Moyens généraux au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que le Programme Départemental d'aide pour le Logement et l'Aménagement (PDLA) des communes vise à accompagner les communes dans la mise en œuvre de projets de revitalisation répondant à la fois à une consommation foncière optimisée et à la production de logements tout en participant au développement de la qualité du cadre de vie, notamment par la prise en compte des enjeux de mobilité durable.

Ce programme PDLA sera clôturé le 13 mars 2026.

Liaison cyclable Mirville – Parc Henri-Joyau

Le projet d'itinéraire cyclable entre Boufféré et la gare de Montaignu-Vendée a vocation à être réalisé en plusieurs étapes. Ainsi, il est prévu dans un premier temps l'aménagement d'une liaison cyclable de Mirville (Rue de l'Horizon) jusqu'au Parc Henri-Joyau. Le projet consiste à sécuriser la circulation ainsi que la traversée des piétons et des cyclistes par des aménagements adaptés à l'existant et aux possibilités techniques.

Aussi le plan de financement prévisionnel d'un montant de 375 000€ HT est le suivant :

Dépenses	Montant HT	%	Recettes	Montant HT	%
Travaux section 9 à 10	265 000 €	79%	PDLA	40 000 €	11%
Travaux section 11	110 000 €	21%	Fonds Vert	150 000 €	40%
			Sous-total subventions sollicitées	190 000 €	51%
			Autofinancement	185 000 €	49%
Total dépenses	375 000 €	100%	Total Recettes	375 000 €	100%

Compte tenu de l'enjeu sur l'attractivité du territoire, il sera proposé de solliciter une subvention de 40 000 €, soit 11% du coût du projet.

Aménagement du quartier habitat des Hauts de Montaigu

À la suite de la déconstruction des tours de l'Aurore, le terrain est réaménagé en quartier d'habitat.

Aussi le plan de financement prévisionnel d'un montant de 960 000 € HT est le suivant :

Dépenses	Montant HT	%	Recettes	Montant HT	%
Acquisition foncière	285 000 €	30%	Cession	810 000 €	84%
Travaux de préparation	675 000 €	70%			
			PDLA	20 000 €	2%
			Sous-total subventions sollicitées	20 000 €	2%
			Autofinancement	130 000 €	14%
Total dépenses	960 000 €	100%	Total Recettes	960 000 €	100%

Compte tenu de l'enjeu sur l'attractivité du territoire, il sera proposé de solliciter une subvention de 20 000 €, soit 2% du coût du projet.

Considérant la présentation faite en Conseils délégués de Boufféré et Montaigu en date du 3 février 2026,

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents ou représentés,

- SOLLICITE une subvention d'investissement au titre du Programme Départemental d'aide pour le Logement et l'Aménagement des communes pour l'aménagement d'une liaison cyclable Mirville – Parc Henri-Joyau pour un montant de 40 000 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces subventions.

Par 34 voix Pour et 6 Abstentions (Sophie ARZUL, Etienne COLMARD, Jean-Martial HAEFFELIN, Elodie LARCHER, Laurence PELLETIER-CARNUS, Hubert PIVETEAU),

- SOLLICITE une subvention d'investissement au titre du Programme Départemental d'aide pour le Logement et l'Aménagement des communes pour l'aménagement du quartier habitat des Hauts de Montaigu pour un montant de 20 000 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces subventions.

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
19 févr. 2026

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 10 FEVRIER 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le dix février, à dix-neuf heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaigu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du code générale des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, après convocation légale du 04 février 2026, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 28 janvier 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents : Catherine BLAIN – Isabelle BLAINEAU – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Antoine CHEREAU – Cyrille COCQUET – Franckie DUGAST – Véronique DUGAST – Yvon DUGAST – Négat DUHAMEL – Virginie GILBERT – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Florent LIMOUZIN – Lionel MABIT – Anne-Sophie MENARD – Jean-Claude MORISSET – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Christian OGHEREAU – Steve OLLIVIER – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Richard ROGER – Caroline ROUILLIER – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Sophie ARZUL – Etienne COLMARD – Jean-Martial HAEFFELIN – Elodie LARCHER – Laurence PELLETIER-CARNUS – Hubert PIVETEAU

Étaient représentés : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Anne-Cécile CHUPIN a donné pouvoir Virginie GILBERT – Michelle RINEAU a donné pouvoir à Sophie MORNIER

Étaient absents : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Sophie LICOINE

Secrétaire de séance : Didier BOUTIN

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260210_16

Garantie d'emprunt à Vendée Habitat pour la réhabilitation de logements – Résidence Les Vergnes – Saint-Hilaire-de-Loulay

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel ROUSSEAU, Vice-président en charge de la Commission Moyens généraux au sein de la Ville de Montaigu-Vendée.

Vu le rapport relatif à la demande de garantie d'emprunt sollicitée par Vendée Habitat concernant le financement principal de la réhabilitation de 10 logements de la résidence Les Vergnes sur la commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

La garantie de la commune de Montaigu-Vendée est accordée à hauteur de la somme en principal de 160 800 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être due au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la commune de Montaigu-Vendée est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée par la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Montaigu-Vendée s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code Civil,

Considérant le contrat de prêt n°181983 en annexe signé entre l'office public de l'habitat de Vendée, ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Considérant la présentation faite en Conseil délégué de Saint-Hilaire-de-Loulay en date du 03 février 2026

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCORDE sa garantie à hauteur de 30% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 530 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°181983 constitué de 1 ligne de prêt :

- Prêt à l'Amélioration : 530 000 € sur une durée de 25 ans, au taux du livret A +0,60% de marge

La garantie de la commune de Montaigu-Vendée est accordée à hauteur de la somme en principal de 160 800 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- ACCORDE sa garantie aux conditions suivantes :
 - La garantie de la commune de Montaigu-Vendée est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
 - Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Montaigu-Vendée s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt,
- SIGNE la convention à intervenir entre Vendée Habitat et la commune de Montaigu-Vendée relative à ce contrat de prêt.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
19 févr. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 10 FEVRIER 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le dix février, à dix-neuf heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaigu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-6 du code générale des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, après convocation légale du 04 février 2026, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 28 janvier 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents : Catherine BLAIN – Isabelle BLAINEAU – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Antoine CHEREAU – Cyrille COCQUET – Frankie DUGAST – Véronique DUGAST – Yvon DUGAST – Négat DUHAMEL – Virginie GILBERT – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Florent LIMOUZIN – Lionel MABIT – Anne-Sophie MENARD – Jean-Claude MORISSET – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Christian OGHEREAU – Steve OLLIVIER – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Richard ROGER – Caroline ROULLIER – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Sophie ARZUL – Etienne COLMARD – Jean-Martial HAEFFELIN – Elodie LARCHER – Laurence PELLETIER-CARNUS – Hubert PIVETEAU

Étaient représentés : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Anne-Cécile CHUPIN a donné pouvoir Virginie GILBERT – Michelle RINEAU a donné pouvoir à Sophie MORNIER

Étaient absents : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Sophie LICOINE

Secrétaire de séance : Didier BOUTIN

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260210_17

Groupement de commandes pour la poursuite des travaux de déploiement des réseaux numériques

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel ROUSSEAU, Vice-président en charge de la Commission Moyens généraux au sein de la ville de Montaigu-Vendée.

Ce dernier rappelle à l'assemblée que la Communauté d'agglomération, via sa Direction des Systèmes d'Informations et de la Transition Numérique (DSITN), gère l'ensemble des télécommunications, réseaux et systèmes d'informations des différentes collectivités du territoire (serveurs, systèmes de stockage, de virtualisation, sauvegarde, etc.).

Le marché existant portant sur la réalisation des travaux de pose et de raccordement de câbles réseau cuivre et de câbles à fibres optiques arrive à échéance fin juin 2026.

L'objectif est de poursuivre le déploiement des réseaux numériques sur le territoire ; soit, pour relier les sites intercommunaux et communaux, soit pour l'extension de sites ciblés (gérés par Terres de Montaigu).

Il est proposé la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération, le Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) et les communes du territoire, dans le but de mutualiser les besoins sur l'ensemble du territoire de Terres de Montaigu avec notamment une rationalisation des achats (réalisation d'économies via une massification des besoins, réduction des coûts en termes de procédures juridiques, etc.).

La création d'un groupement de commandes nécessite obligatoirement l'élaboration d'une convention constitutive signée par l'ensemble des entités adhérant au

groupement définissant les modalités d'organisation du groupement et les missions de chacun des membres, notamment celles du coordonnateur.

Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est désignée coordonnateur du groupement de commandes par l'ensemble des membres, via la DSITN.

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la convention par délibération de son assemblée délibérante ou par toute décision de l'instance autorisée. Les membres s'engagent contractuellement les uns envers les autres par la signature de cette convention de groupement.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1414-3,
Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L2113-6 à L2113-8,
Considérant le projet de convention constitutive de groupement de commandes pour les travaux de déploiement des réseaux numériques et de télécommunications privés de Terres de Montaigu, annexé à la présente délibération,

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- VALIDE la constitution d'un groupement de commandes entre Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, le CIAS et les communes du territoire pour le renouvellement des prestations susvisées,
- VALIDE le rôle de coordonnateur du groupement confié à la Communauté d'agglomération, via la Direction des Systèmes d'Information et de la Transition Numérique,
- APPROUVE le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour les travaux de déploiement des réseaux numériques et de télécommunications privés de Terres de Montaigu,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le formulaire d'adhésion et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
19 févr. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gioriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 10 FEVRIER 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le dix février, à dix-neuf heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du code générale des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 04 février 2026, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 28 janvier 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents : Catherine BLAIN – Isabelle BLAINEAU – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Antoine CHEREAU – Cyrille COCQUET – Frankie DUGAST – Véronique DUGAST – Yvon DUGAST – Négat DUHAMEL – Virginie GILBERT – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Florent LIMOUZIN – Lionel MABIT – Anne-Sophie MENARD – Jean-Claude MORISSET – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Christian OGHEREAU – Steve OLLIVIER – Laëtizia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Richard ROGER – Caroline ROULLIER – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Sophie ARZUL – Etienne COLMARD – Jean-Martial HAEFFELIN – Elodie LARCHER – Laurence PELLETIER-CARNUS – Hubert PIVETEAU

Étaient représentés : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Anne-Cécile CHUPIN a donné pouvoir Virginie GILBERT – Michelle RINEAU a donné pouvoir à Sophie MORNIER

Étaient absents : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Sophie LICOINE

Secrétaire de séance : Didier BOUTIN

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260210_20

Acquisition foncière Rue de la Marne – Montaignu

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière informe l'assemblée que la commune s'est proposée d'acquérir des Consorts DENIS la parcelle située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Montaignu et cadastrée section AD numéro 910 d'une surface totale de 00ha 15a 73ca. Cette parcelle, à usage de voirie et constituant en partie l'Impasse de la Marne, est grevée de servitudes en tréfonds (eau potable, fibre optique...). Cette acquisition est proposée afin de maîtriser le foncier à proximité des établissements scolaires et favoriser la desserte des parcelles déjà existantes.

Considérant l'avis favorable du conseil délégué de Montaignu en date du 03 février 2026,

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE D'ACQUERIR à titre gratuit des Consorts DENIS la parcelle située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Montaignu, cadastrée section AD numéro 910 d'une surface totale de 00ha 15a 73ca,
- DIT que les frais d'acte et tous autres liés à cette acquisition seront supportés par la commune de Montaignu-Vendée,
- PROCEDE au classement de la parcelle située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Montaignu, cadastrée section AD numéro 910 d'une surface totale de 00ha 15a 73ca dans le domaine public communal,

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le **19-FEV. 2026**

ID : 085-200081115-20260210-DEL20260210_20-DE

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
19 févr. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (8, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 10 FEVRIER 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le dix février, à dix-neuf heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du code générale des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 04 février 2026, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 28 janvier 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents : Catherine BLAIN – Isabelle BLAINEAU – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Antoine CHEREAU – Cyrille COCQUET – Frankie DUGAST – Véronique DUGAST – Yvon DUGAST – Négat DUHAMEL – Virginie GILBERT – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Florent LIMOUZIN – Lionel MABIT – Anne-Sophie MENARD – Jean-Claude MORISSET – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Christian OGÉREAU – Steve OLLIVIER – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Richard ROGER – Caroline ROUILLIER – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Sophie ARZUL – Etienne COLMARD – Jean-Martial HAEFFELIN – Elodie LARCHER – Laurence PELLETIER-CARNUS – Hubert PIVETEAU

Étaient représentés : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Anne-Cécile CHUPIN a donné pouvoir Virginie GILBERT – Michelle RINEAU a donné pouvoir à Sophie MORNIER

Étaient absents : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Sophie LICOINE

Secrétaire de séance : Didier BOUTIN

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIET, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260210_21

Dénomination de voie – Montaignu

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière informe l'assemblée qu'il est nécessaire de dénommer une impasse privée située sur la commune déléguée de Montaignu afin de simplifier l'adressage des logements. Il est proposé de dénommer la voie Impasse Alphonse Daudet en référence au moulin de la Crépelière et aux dénominations de voies à proximité en lien avec ce dernier et noms d'écrivains.

Considérant l'avis favorable du conseil délégué de Montaignu en date du 03 février 2026, Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE la dénomination de voie proposée : Impasse Alphonse Daudet ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaignu-Vendée

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.



Florent Limouzin
Maire de Montaignu-Vendée
19 févr. 2026

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 10 FEVRIER 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le dix février, à dix-neuf heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du code générale des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 04 février 2026, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 28 janvier 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents : Catherine BLAIN – Isabelle BLAINEAU – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Antoine CHEREAU – Cyrille COCQUET – Frankie DUGAST – Véronique DUGAST – Yvon DUGAST – Négat DUHAMEL – Virginie GILBERT – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Florent LIMOUZIN – Lionel MABIT – Anne-Sophie MENARD – Jean-Claude MORISSET – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Christian OGÉREAU – Steve OLLIVIER – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Richard ROGER – Caroline ROULLIER – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Sophie ARZUL – Etienne COLMARD – Jean-Martial HAEFFELIN – Elodie LARCHER – Laurence PELLETIER-CARNUS – Hubert PIVETEAU

Étaient représentés : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Anne-Cécile CHUPIN a donné pouvoir Virginie GILBERT – Michelle RINEAU a donné pouvoir à Sophie MORNIER

Étaient absents : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Sophie LICOINE

Secrétaire de séance : Didier BOUTIN

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260210_22

Constitution de servitudes de tréfonds – Rue des Lierres – Saint-Hilaire-de-Loulay

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière informe l'assemblée qu'il est nécessaire de créer une servitude de tréfonds pour le passage de canalisations d'eaux usées située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay - Rue des Lierres afin de permettre à Monsieur et Madame Jean-Charles ARRIVÉ de raccorder leur propriété située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay et cadastrée 224 section AE numéro 72 au réseau d'eaux usées. Cette canalisation d'eaux usées grève la parcelle située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay et cadastrée 224 section AE numéro 71 appartenant à la commune. Ces canalisations sont enterrées dans le sol.

Il est précisé à l'assemblée que les travaux d'établissement de ces passages de canalisations sont actuellement réalisés.

Vu l'avis favorable du conseil délégué de Saint-Hilaire-de-Loulay en date du 03 février 2026,

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE de constituer une servitude de tréfonds pour le passage de canalisations d'eaux usées sur la parcelle située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay – Rue des Lierres et cadastrée section AK

numéro 71 appartenant à la commune de MONTAIGU-VENDEE au profit de Monsieur et Madame ARRIVÉ propriétaires de la parcelle cadastrée 224 section AK numéro 72. Lesdites canalisations faisant partie du domaine public.

- DIT que l'entretien et le remplacement de ces canalisations resteront à la charge de Monsieur et Madame ARRIVÉ,
- DIT que tous dégâts et dommages qui pourraient être occasionnés au préjudice des propriétaires actuels ou successifs de la parcelle cadastrée 224 section AK numéro 71 constituant le fonds servant, du fait de ces canalisations où à l'occasion de travaux réalisés par les services compétents, seront réparés et indemnisés par Monsieur et Madame ARRIVÉ,
- DIT que cette constitution de servitudes sera consentie sans indemnité,
- DIT que les frais d'acte liés à cette constitution de servitude seront supportés par Monsieur et Madame ARRIVÉ,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte constatant cette création de servitudes.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
19 févr. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 10 FEVRIER 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le dix février, à dix-neuf heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du code générale des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 04 février 2026, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 28 janvier 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents : Catherine BLAIN – Isabelle BLAINEAU – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Antoine CHEREAU – Cyrille COCQUET – Franckie DUGAST – Véronique DUGAST – Yvon DUGAST – Négat DUHAMEL – Virginie GILBERT – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Florent LIMOUZIN – Lionel MABIT – Anne-Sophie MENARD – Jean-Claude MORISSET – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Christian OGÉREAU – Steve OLLIVIER – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Richard ROGER – Caroline ROULLIER – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Sophie ARZUL – Etienne COLMARD – Jean-Martial HAEFFELIN – Elodie LARCHER – Laurence PELLETIER-CARNUS – Hubert PIVETEAU

Étaient représentés : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Anne-Cécile CHUPIN a donné pouvoir Virginie GILBERT – Michelle RINEAU a donné pouvoir à Sophie MORNIER

Étaient absents : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Sophie LICOINE

Secrétaire de séance : Didier BOUTIN

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260210_23

Rétrocession des espaces communs du lotissement Le Pré Blanc – Saint-Hilaire-de-Loulay

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière informe l'assemblée que Terres de Montaignu, Communauté d'agglomération a obtenu un permis d'aménager en 2013 pour créer un lotissement intercommunal d'habitation composé de 42 lots. Aux termes de cet arrêté de permis d'aménager, il avait été stipulé le transfert des équipements du lotissement (réseaux, voies et espaces communs) dans le domaine public de la commune. Les travaux nécessaires à la viabilité et à l'équipement du lotissement dénommé « Le Pré Blanc » situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay sont aujourd'hui terminés et conformes au dossier de voirie et réseaux divers. Ces biens sont aujourd'hui cadastrés 224 section J numéros 865, 866, 867, 868, 869, 870 et 872.

Il précise que la parcelle cadastrée 224 section J numéro 871 propriété de Terres de Montaignu n'était pas incluse dans le périmètre du permis d'aménager. Cette parcelle étant à usage de voirie et desservant le lotissement, il est proposé de la céder également à titre gratuit à la commune de Montaignu-Vendée.

Vu l'avis favorable du conseil délégué de Saint-Hilaire-de-Loulay en date du 03 février 2026,

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE la cession à titre gratuit de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération portant sur les équipements du lotissement « Le Pré Blanc » et portant sur les parcelles situées à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay et cadastrés 224 section J numéros 865, 866, 867, 868, 869, 870 et 872,
- APPROUVE la cession à titre gratuit de la parcelle cadastrée 224 section J numéro 871 appartenant à Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération à la commune de MONTAIGU-VENDEE (85600),
- DIT que les frais d'acte seront supportés par la commune,
- PROCEDE au classement des parcelles situées à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay, cadastrées section J numéros 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871 et 872 dans le domaine public communal,
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
19 févr. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (8, allée de l'île Glonette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 10 FEVRIER 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le dix février, à dix-neuf heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaigu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du code générale des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, après convocation légale du 04 février 2026, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 28 janvier 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents : Catherine BLAIN – Isabelle BLAINEAU – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Antoine CHEREAU – Cyrille COCQUET – Frankie DUGAST – Véronique DUGAST – Yvon DUGAST – Négat DUHAMEL – Virginie GILBERT – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Florent LIMOUZIN – Lionel MABIT – Anne-Sophie MENARD – Jean-Claude MORISSET – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Christian OGHEREAU – Steve OLLIVIER – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Richard ROGER – Caroline ROULLIER – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Sophie ARZUL – Etienne COLMARD – Jean-Martial HAEFFELIN – Elodie LARCHER – Laurence PELLETIER-CARNUS – Hubert PIVETEAU

Étaient représentés : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Anne-Cécile CHUPIN a donné pouvoir Virginie GILBERT – Michelle RINEAU a donné pouvoir à Sophie MORNIER

Étaient absents : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Sophie LICOINE

Secrétaire de séance : Didier BOUTIN

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260210_24

Autorisation de morcellement Les Quais Saint-Hilaire – Saint-Hilaire-de-Loulay

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire au sein de la ville de Montaigu-Vendée.

Cette dernière rappelle à l'assemblée que Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération souhaite répondre aux besoins de développement du territoire en accueillant de nouveaux services au sein du quartier Les Quais Saint-Hilaire situé à MONTAIGU-VENDEE à proximité de la gare.

Il précise à l'assemblée que la société dénommée SCI 3S en cours de constitution et représentée par M. Vincent SOULARD s'est proposée d'acquérir de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération les parcelles situées à MONTAIGU-VENDEE (85600), Rue du Docteur Fayau et cadastrées 224 section H numéro 2005p et section AB numéro 696p.

Ces parcelles situées dans le quartier Les Quais Saint-Hilaire appartiennent au lotissement Le Coteau et sont soumises aux charges et conditions particulières contenues dans un cahier des charges déposé au rang des minutes de Maître Pierre DENIS, notaire à MONTAIGU, le 17 juin 1965 et publié au service de la publicité foncière de LA ROCHE SUR YON le 3 octobre 1967, volume 3361, numéro 40.

Ce cahier des charges toujours en vigueur impose des conditions spécifiques pour les opérations à réaliser dans ce quartier, comme l'autorisation expresse et spéciale de la ville de Montaigu pour le morcellement des terrains ou l'affectation du bâtiment qui serait édifié.

Afin de répondre plus efficacement aux besoins d'aménagement et aux évolutions du quartier, il serait nécessaire d'annuler le cahier des charges. Cette annulation devait être obtenue à l'unanimité des propriétaires situés dans le périmètre défini par le cahier des charges. En effet, certaines de ces conditions ne sont plus adaptées aux nouveaux enjeux et peuvent constituer un frein à la réalisation des projets.

Il informe l'assemblée que Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération a sollicité la ville pour obtenir l'autorisation expresse et spéciale de procéder au morcellement de sa propriété afin de permettre la vente au profit de la société ci-dessus dénommée sans attendre l'accord unanime pour annuler le cahier des charges et répondre plus efficacement aux besoins d'aménagement et aux évolutions du quartier.

Parallèlement, il informe l'assemblée que Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération a donné son accord à son président pour faire toutes démarches afin de parvenir à l'annulation de ce cahier des charges ; l'accord unanime des propriétaires concernés par ledit cahier des charges devant être recueillis.

Vu l'avis favorable des Conseils délégués de Montaigu et Saint-Hilaire-de-Loulay en date du 03 février 2026,

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération à morceler les parcelles lui appartenant et situées à MONTAIGU-VENDEE (85600), Rue du Docteur Fayau et cadastrées 224 section H numéro 2005 et section AB numéro 696 pour permettre leur cession.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
19 févr. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 10 FEVRIER 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le dix février, à dix-neuf heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 04 février 2026, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 28 janvier 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents : Catherine BLAIN – Isabelle BLAINEAU – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Antoine CHEREAU – Cyrille COCQUET – Franckie DUGAST – Véronique DUGAST – Yvon DUGAST – Négat DUHAMEL – Virginie GILBERT – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Florent LIMOUZIN – Lionel MABIT – Anne-Sophie MENARD – Jean-Claude MORISSET – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Christian OGHEREAU – Steve OLLIVIER – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Richard ROGER – Caroline ROULLIER – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Sophie ARZUL – Etienne COLMARD – Jean-Martial HAEFFELIN – Elodie LARCHER – Laurence PELLETIER-CARNUS – Hubert PIVETEAU

Étaient représentés : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Anne-Cécile CHUPIN a donné pouvoir Virginie GILBERT – Michelle RINEAU a donné pouvoir à Sophie MORNIER

Étaient absents : Marie-Bénédicte BOUCHIER, Kilian MOUSSET, Sophie LICOINE

Secrétaire de séance : Didier BOUTIN

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260210_25

Autorisation de morcellement Rue Josphe Gaillard – Montaignu

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire au sein de la ville de Montaignu-Vendée.

Il informe l'assemblée que la société dénommée HOLDING F.M.J.V. représentée par Monsieur Frédéric MARTIN, propriétaire du bien situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), commune déléguée Montaignu et cadastré section AB numéro 672 d'une contenance totale de 00ha 11a 21ca. Il envisage de diviser et de céder une partie de cette parcelle pour une surface d'environ 861m² à Madame Stéphanie ROY.

Cette parcelle provient d'un lotissement industriel dont un cahier des charges a été établi par Monsieur le Maire de Montaignu, le 14 décembre 1964 qui stipulait notamment que « *tout morcellement quelle qu'en soit la cause, des terrains cédés est interdit, même après réalisation des travaux prévus, sauf autorisation spéciale et expresse accordée par la ville de Montaignu* ». Il est ici précisé que ce cahier des charges est toujours en vigueur.

Par courrier en date du 13 janvier 2026, il informe l'assemblée que la société dénommée HOLDING F.M.J.V. représentée par Monsieur Frédéric MARTIN a sollicité la ville pour obtenir l'autorisation expresse et spéciale de procéder au morcellement de sa propriété afin de permettre la vente au profit de Madame Stéphanie ROY.

Vu l'avis favorable du conseil délégué de Montaignu en date du 03 février 2026,

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le **19 FEV. 2026**

ID : 085-200081115-20260210-DEL20260210_25-DE

SLOW

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** la société dénommée **HOLDING F.M.J.V.** représentée par Monsieur **Frédéric MARTIN** à morceler la parcelle lui appartenant et située à **MONTAIGU-VENDEE (85600)**, 2 Rue des Cèdres et cadastrée section AB numéro 672 pour lui permettre sa cession.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
19 févr. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gironette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 10 FEVRIER 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le dix février, à dix-neuf heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du code générale des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 04 février 2026, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 28 janvier 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents : Catherine BLAIN – Isabelle BLAINEAU – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Antoine CHEREAU – Cyrille COCQUET – Frankie DUGAST – Véronique DUGAST – Yvon DUGAST – Négat DUHAMEL – Virginie GILBERT – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Florent LIMOUZIN – Lionel MABIT – Anne-Sophie MENARD – Jean-Claude MORISSET – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Christian OGEREAU – Steve OLLIVIER – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Richard ROGER – Caroline ROUILLIER – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Sophie ARZUL – Etienne COLMARD – Jean-Martial HAEFFELIN – Elodie LARCHER – Laurence PELLETIER-CARNUS – Hubert PIVETEAU

Étaient représentés : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Anne-Cécile CHUPIN a donné pouvoir Virginie GILBERT – Michelle RINEAU a donné pouvoir à Sophie MORNIER

Étaient absents : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Sophie LICOINE

Secrétaire de séance : Didier BOUTIN

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260210_26

Mise à jour des règlements des salles communales

Monsieur le Maire donne la parole à Eric HERVOUET, Vice-président en charge de la commission Vie locale, sportive et culturelle au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier présente au Conseil municipal une mise à jour des deux règlements d'utilisation des salles communales afin de les adapter aux évolutions récentes de gestion. En effet, les ajustements prévoient l'interdiction des cérémonies funéraires civiles, la clarification des conditions liées aux pots après sépulture, l'obligation de fournir un dossier de sécurité pour les manifestations concernées, la révision des modalités de réservation incluant désormais la réservation en ligne, ainsi que l'adaptation des procédures d'état des lieux aux nouvelles dispositions applicables en 2025.

Considérant les règlements intérieurs des salles communales annexés à la présente délibération,

Considérant l'avis favorable des cinq conseils délégués en date du 3 février 2026,

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les termes des nouveaux règlements annexés à la présente délibération, concernant l'exploitation des salles communales de Montaignu-Vendée par les usagers,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdits règlements et les faire mettre en application.

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le **19 FEV. 2026**

ID : 085-200081115-20260210-DEL20260210_26-DE

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
19 févr. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 10 FEVRIER 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le dix février, à dix-neuf heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaigu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du code générale des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, après convocation légale du 04 février 2026, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 28 janvier 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents : Catherine BLAIN – Isabelle BLAINEAU – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Antoine CHEREAU – Cyrille COCQUET – Frankie DUGAST – Véronique DUGAST – Yvon DUGAST – Négat DUHAMEL – Virginie GILBERT – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Florent LIMOUZIN – Lionel MABIT – Anne-Sophie MENARD – Jean-Claude MORISSET – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Christian OGEREAU – Steve OLLIVIER – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHARD – Richard ROGER – Caroline ROUILLIER – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Sophie ARZUL – Etienne COLMARD – Jean-Martial HAEFFELIN – Elodie LARCHER – Laurence PELLETIER-CARNUS – Hubert PIVETEAU

Étaient représentés : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Anne-Cécile CHUPIN a donné pouvoir Virginie GILBERT – Michelle RINEAU a donné pouvoir à Sophie MORNIER

Étaient absents : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Sophie LICOINE

Secrétaire de séance : Didier BOUTIN

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIET, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260210_27

Installation des cirques sur le domaine public

Monsieur le Maire donne la parole à Eric HERVOUET, Vice-président en charge de la Commission Vie locale, sportive et culturelle au sein de la Ville de Montaigu-Vendée.

Ce dernier présente au Conseil municipal une mise à jour du tarif d'occupation du domaine public ou privé de la commune pour l'installation de cirques qui tient compte de l'ensemble des éléments à charge pour la commune

Il rappelle que Montaigu-Vendée reçoit régulièrement des demandes d'installation de cirques sur son domaine public ou privé. Des refus d'installation non motivés sont sources de tensions qui conduisent les circassiens à saisir la commission départementale des professions foraines et circassiennes et à la médiation.

Monsieur HERVOUET précise que pour clarifier la situation, les Ministres de l'intérieur et de l'aménagement du territoire ont rappelé dans une circulaire du 25 avril 2025, le principe par lequel une collectivité ne peut s'opposer à l'installation de cirques sur son territoire sauf en cas de risque avéré de trouble à l'ordre public et à la sécurité. Il appartient au représentant de l'Etat dans le département de veiller à la légalité des décisions de refus et d'exercer un rôle de médiation.

Ainsi, une commune doit fournir les considérations de droit et de fait ayant motivé son refus. A défaut, les demandes d'installation doivent être acceptées.

Afin de respecter le cadre légal mais aussi de maîtriser les occupations de son domaine public ou privé, il est nécessaire d'une part, de déterminer préalablement les espaces qui seront dévolus à ces installations en tenant compte de leur impact sur le voisinage, le bon ordre, la sécurité et la tranquillité publique. D'autre part, il convient d'instaurer une redevance d'occupation du domaine public prenant en considération l'ensemble des coûts supportés par la collectivité : branchements sur les flux, mise à disposition de

conteneurs et/ou de bennes pour la gestion des effluents et le traitement des déchets ainsi que le cas échéant, la remise en état du site. Cette redevance doit également tenir compte des avantages de toute nature procurés au bénéficiaire de l'autorisation.

La redevance doit donc être calculée non seulement en fonction de la valeur locative d'une propriété privée comparable mais aussi en fonction de l'avantage de toute nature retiré par l'usage privatif du domaine public, le tout sans atteindre un niveau manifestement disproportionné au regard de ces avantages.

- Forfait de base d'installation : **200 €**
(qui prend en compte les frais de raccordement, de gestion et retraitement des effluents et de remise en état ainsi que le temps des agents et matériels mobilisés, peu importe la durée d'occupation)
- Tarif journalier du domaine de la commune : **1 € par jour et par m²**
(qui tient de la valeur locative du domaine et des avantages de toute nature retirés par le pétitionnaire)

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les nouveaux tarifs tels que présentés, concernant la redevance d'occupation du domaine public et privé de Montaigu-Vendée par les établissements circassiens et assimilés,
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'actualisation de ces tarifs par décision du Maire,
- DIT que les recettes sont inscrites au budget de la commune.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
19 févr. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.